



GC45 WF33 : GCE04 Financement d'initiatives stratégiques de croissance (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

La plupart des groupes ont appuyé cette proposition, en soulignant l'importance de poursuivre la croissance sous diverses formes, y compris par la création de nouveaux ministères et le renouvellement et le renforcement des communautés de foi existantes.

Certains groupes se sont interrogés sur la manière de s'assurer que ce travail ne s'effectue pas uniquement dans certaines régions du pays, mais dans l'ensemble des conseils régionaux.

D'autres groupes ont souligné l'importance de la reddition de comptes continue. Cette reddition de comptes s'effectue déjà dans le cadre du rapport annuel sur le plan stratégique et dans les rapports du secrétaire général à l'exécutif du Conseil général.

Comme pour d'autres propositions relatives à l'affectation des ressources, les personnes participantes ont souligné l'importance continue du partenariat mondial dans le cadre des dons à Mission et Service.

Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45e Conseil général 2025, en réponse à la proposition GCE04 Financement d'initiatives stratégiques de croissance (été 2025) :

- a. **autorise que, sur la période de 2025 à 2028, 10 % des dons à Mission et Service soient affectés aux ministères nouveaux, renouvelés et émergents, de la manière suivante : 5 % en 2026, 7,5 % en 2027 et 10 % en 2028;**
- b. **enjoigne au secrétaire général d'établir et de communiquer des critères et un processus pour l'utilisation de ces fonds;**

c. informe le secrétaire général que la mise en œuvre doit :

- comprendre des initiatives s'inscrivant dans ces trois axes de travail : renouveler, créer et inviter,
 - envisager l'établissement de cibles proportionnelles pour les diverses expressions ministérielles interculturelles,
 - tenir compte de l'accessibilité et de la mobilisation des communautés rurales et éloignées et d'autres communautés;
 - accorder la priorité aux Ministères du Premier-tiers de vie;
 - tenir compte de l'équité entre les conseils régionaux;
- d. invite les conseils régionaux à recenser les ressources dont ils disposent (p. ex., revenus provenant de propriétés, de ventes ou de legs) et qu'ils peuvent utiliser pour contribuer aux initiatives régionales.

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)